



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.31/1998/49
18 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 864 (1993)
CONCERNANT LA SITUATION EN ANGOLA

NOTE VERBALE DATÉE DU 18 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU COMITÉ PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la Fédération de Russie prend les mesures voulues pour mettre en oeuvre les dispositions des paragraphes 11 et 12 de la résolution 1173 (1998) du 12 juin 1998.
